

● (1150)

LES TRANSPORTS

L'EMPLOI D'ARCHITECTES NAVALS ÉTRANGERS POUR LES DEVIS DE NOUVEAUX TRAVERSIERS DESTINÉS À LA CÔTE EST

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Sait-il qu'on étudie la possibilité d'adjuger un contrat à un bureau d'architectes et de concepteurs navals, à l'étranger, si ce n'est déjà fait, pour dresser les devis de navires devant remplacer les traversiers en service sur la côte est comme l'*Abegweit*, ainsi que de navires affrétés d'une entreprise suédoise, qui assureraient le service de traversiers avec Terre-Neuve?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous étudions les questions relatives aux devis. Je vais revoir les déclarations qui ont été faites au sujet de ces installations et je fournirai les renseignements au député.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne sait-il pas que le contrat des concepteurs canadiens qui avaient travaillé à ce projet a été annulé après quoi on s'est tourné vers l'étranger? Je me demande pourquoi le cabinet encouragerait des concepteurs étrangers, alors que des Canadiens peuvent faire le travail. Il détruit une industrie canadienne.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je pense que le député saute à la mauvaise conclusion. Le fait d'avoir mis fin à certains stades de l'étude ne veut pas dire que le travail a été confié à quelqu'un d'autre.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Mais le contrat leur a été retiré.

M. Lang: C'est exact, mais il n'a pas nécessairement été accordé à quelqu'un d'autre. Cela montre plutôt qu'il faudra peut-être plus de temps pour étudier les besoins exacts et l'opportunité de dépenser les sommes en cause. Il s'agira de grosses dépenses, et nous étudions donc la question plus à fond.

* * *

L'AGRICULTURE

LES RUMEURS D'ABANDON EN FAVEUR DES INSTITUTIONS PRIVÉES DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DES AGRICULTEURS

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Qu'est-ce que son ministère a l'intention de faire au sujet d'un rapport quelque peu douteux, rédigé en partie par le ministère de l'Agriculture et recommandant que le gouverneur fédéral cesse de financer des programmes comme la Société du crédit agricole et que les agriculteurs s'adressent uniquement aux institutions de prêt du secteur privé pour obtenir leur financement à long terme?

Questions orales

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de donner suite à un tel rapport, si vraiment il existe.

M. Murta: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je crois que ce rapport existe et je pense qu'il a été rédigé en partie par un consultant américain. Le gouvernement songe-t-il donc à modifier ses programmes de prêts aux exploitants agricoles?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, nous disposons de l'un des meilleurs programmes de prêts au monde et nous n'avons pas l'intention de le modifier.

* * *

[Français]

RADIO-CANADA

L'ATTITUDE DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LES CANDIDATS SÉPARATISTES

M. Albert Bécharde (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question d'intérêt national à l'honorable secrétaire d'État.

Pourrait-il dire à la Chambre, de même qu'à tous les vrais Canadiens, s'il a l'intention d'intervenir sans délai auprès de la sacro-sainte Société Radio-Canada, pour connaître l'attitude que cette dernière entend adopter à l'issue de la croisade qu'entreprend aujourd'hui M^{me} Lise Payette, pour détruire le Canada, à titre de candidate séparatiste dans la campagne électorale actuellement en cours au Québec?

[Traduction]

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je comprends la grande préoccupation du député et l'intérêt qu'il porte à cette question, mais je me demande s'il est sérieux quand il me demande de prendre des mesures en vue d'empêcher les journalistes, les commentateurs ou les animateurs au service de Radio-Canada, de se lancer dans la vie politique. Je suppose que ce n'est pas ce qu'il me demande de faire.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES MESURES ENVISAGÉES À LA SUITE DU JUGEMENT DANS LE CAS RUDNICKI—DEMANDE DE REMBAUCHAGE DE L'EMPLOYÉ

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle que j'ai posée au premier ministre il y a une semaine, mais je m'adresse cette fois-ci au ministre de la Justice. Suite au jugement rendu par un juge de la Cour suprême de l'Ontario qui remet en question la conduite et la crédibilité du ministre, de même que celles d'un haut fonctionnaire, amicalement appelé ici le député du «capital commercial», le ministre est-il prêt à nous annoncer aujourd'hui une mesure disciplinaire qu'il aurait envisagée par suite de ce jugement?